



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 63517

Texte de la question

M Jean Besson appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les inquiétudes des professionnels de la viticulture beaujolaise quant aux négociations ardues entre l'Europe et les États-Unis. En effet, le secteur viti-vinicole une fois de plus semble être particulièrement pris en otage dans les discussions du GATT et l'administration fédérale américaine menace depuis plusieurs mois les viticulteurs européens, au premier titre desquels les Français, d'appliquer à l'entrée du sol des États-Unis une taxe ad-valorem d'un taux prohibitif de 200 p 100 si d'aventure l'Europe ne lui donne pas satisfaction dans le différend à propos du soja. La filière beaujolaise se montre très préoccupée par cet état d'incertitude lourd de menace pour la mise en marche de ses appellations, principalement à la veille du lancement de la campagne Beaujolais nouveau. Le marché américain est fondamentalement nécessaire à l'équilibre économique du Beaujolais, fortement affecté depuis quelque temps. Le marché américain, pour toutes les AOC beaujolaises confondues, c'est 59 371 hectolitres de beaujolais exporté en 1991 (62 349 hectolitres en 1990, 81 817 hectolitres en 1989) et 148 106 kF de chiffre d'affaires. Le beaujolais représente 17 p 100 de tous les vins d'AOC français exportés vers ce pays où il bénéficie d'une des notoriétés les plus importantes. En 1991, plus d'un tiers de nos exportations vers ce pays se réalisaient en novembre et décembre, ce dont on peut déduire que le beaujolais nouveau occupe une place déterminante dans l'exportation totale des appellations beaujolaises. Plus que jamais, il devient inacceptable de perdre des parts de marché, a fortiori pour des raisons d'ordre purement réglementaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part rapidement de ses intentions.

Texte de la réponse

Reponse. - L'application des retorsions commerciales annoncées par les USA à l'encontre, entre autres, des vins blancs français a pu être suspendue : les négociations dans le cadre du panel soja entre la CEE et les USA ont en effet pris une orientation que les États-Unis ont jugée plus satisfaisante et qui les a conduits à abandonner ce projet de retorsions. Les viticulteurs du Beaujolais doivent être assurés que le Gouvernement français, conscient du rôle primordial des vins et spiritueux dans le commerce extérieur français, veille avec détermination à la défense des intérêts de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63517

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4949